

QUANTITÉ DE L'AIDE

- L'aide belge a baissé de 0,46% à 0,42% du RNB et reste très éloignée de l'objectif de 0,7% du RNB.
- Aux coupes budgétaires prévues en début de législature s'ajoutent celles opérées lors des conclaves budgétaires, faisant de l'aide au développement la principale variable d'ajustement budgétaire.
- Conséquence de la comptabilisation des frais d'accueil des demandeurs d'asile en Aide publique au développement, la Belgique est devenue en 2015 le premier pays destinataire de sa propre aide.



- + La majorité de l'aide belge est concentrée dans les pays les plus pauvres et les États fragiles.
- + L'aide humanitaire d'urgence de la Belgique a augmenté, après plusieurs années de baisse.
- + La quasi-totalité de l'aide belge est « déliée », c'est-à-dire qu'elle n'est pas liée à l'obligation pour le pays bénéficiaire d'acheter des fournitures belges.

QUALITÉ DE L'AIDE



- + La Belgique a entamé une profonde réforme de sa Coopération en vue de l'adapter au nouvel agenda international du développement.
- + La réforme de la Coopération belge devrait favoriser les synergies et les complémentarités.



- L'architecture tricéphale de la Coopération belge est maintenue, avec le risque de reproduire les problèmes du passé relatifs à une répartition déficiente des responsabilités.
- La succession de réformes de la coopération non-gouvernementale a entraîné une explosion des charges administratives pour les ONG en 2015 et 2016.

COHÉRENCE DES POLITIQUES (CPD)



- + Le mécanisme institutionnel adopté en 2014 est en état de marche.
- + Des politiques cohérentes ont été adoptées en matière de lutte contre les fonds vauvours et de protection sociale.



- Il n'y a toujours pas de Conférence interministérielle sur la CPD.
- Des politiques incohérentes ont été adoptées en matière d'évasion fiscale et de commerce avec l'Afrique.